



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

287. Au Cas. En Cas.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

On va à la rencontre de quelqu'un, uniquement dans l'intention de le joindre plutôt, ou pour lui épargner une partie du chemin : le premier motif est de pure amitié ou de curiosité, & suppose quelqu'égalité ; le second motif est de politesse.

On va au-devant de quelqu'un pour l'honorer par cette marque d'empressement ; c'est un acte de déférence & de cérémonie, qui suppose que celui pour qui on le fait est un Grand. (B.)

287. AU CAS. EN CAS.

Ces deux locutions annoncent également une supposition d'événement. Elles diffèrent, en ce que la première est d'usage, lorsque l'événement supposé s'exprime en une proposition incidente amenée par un *que* ; & la seconde, lorsque l'événement supposé s'exprime par un nom avec la proposition *de*.

Au cas qu'on objecte, contre le système de Copernic, le passage où Josué commande au soleil de s'arrêter, on doit répondre que l'Écriture voulant faire des adorateurs & non des Philosophes, & s'adressant aux simples autant & plus qu'aux savants, & aux sages de la terre, elle a dû employer le langage commun, & s'exprimer d'après les préjugés reçus, dès qu'ils ne contredisoient pas les vérités salutaires, & *en cas* de réplique, on peut ajouter, qu'en supposant le principe du mouvement de tout le tourbillon solaire dans le soleil même, Josué a pu en rigueur commander au soleil de s'arrêter, parce que cela devoit suffire pour suspendre le mouvement circulaire de la terre, de la lune & de tout le reste.

On se permet quelquefois de dire *en cas que* ;

le P. Bouhours (a) décide que l'on peut dire indifféremment, *au cas qu'il meure*, & *en cas qu'il meure*; & le Dictionnaire de l'Académie semble autoriser cette décision. Cependant elle contredit deux principes également certains. Le premier, auquel cet ouvrage-ci doit sa naissance, & dont il administre les preuves de fait, c'est qu'il n'y a point de synonymes parfaits, comme le seroient les deux locutions dont il s'agit. Le second, c'est que tout *que* qui exige un antécédent, le suppose déterminé individuellement: selon ce principe, on doit dire *au cas que*, c'est-à-dire, *au cas, auquel cas*; mais on ne doit point dire *en cas que*, parce qu'alors le mot *cas* est mis sans article qui le détermine.
(B.)

(a) Rem. nouv. tome I.

288. DE COUR. DE LA COUR.

Ces deux expressions, qui servent à qualifier par un rapport à la Cour, ne doivent pas être confondues ni employées indistinctement.

De Cour est un qualificatif qui se prend en mauvaise part, & qui désigne ce qu'il a ordinairement de vicieux & de répréhensible dans les cours. *De la Cour* ne qualifie qu'en indiquant une relation essentielle à ce qui environne le Prince.

Un homme *de Cour* est un homme souple & adroit, mais faux & artificieux, qui, pour venir à ses fins, met en usage tout ce qui se pratique dans les cours des Princes contre les règles de la probité & de la droiture. Un homme *de la Cour* est simplement un homme atta-